

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 2022-02

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 15 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2022-02 modifiant le Règlement n° 1093 sur le traitement des membres du conseil municipal.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 16^e jour du mois de février 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière